

Règlement :

9^{ème} trophée de la fonte Ardennaise

Dimanche 09 Juin 2019

Article 1 :

L'EAV Vrigne aux Bois organise le dimanche 00 juin 2019, un tournoi réservé aux équipes U11, garçons et filles, licenciés dans un club affilié à la FFBB ou fédérations étrangères. Catégorie d'âge de la saison 2018/2019.

Ce tournoi aura lieu au gymnase de Vrigne Aux Bois (Salle BEREGOVOY), sur 3 terrains intérieurs.

Article 2 :

Les rencontres sont réservées aux clubs invités par l'EAVV. Ces clubs déclarent être assurés pour leurs joueurs et cadres techniques.

L'EAVV décline toutes responsabilités pour les incidents, vols, dégâts pouvant survenir au cours du tournoi.

Article 3 :

Le tournoi est prévu de 9h00 à 17h30 avec interruption de 12h40 à 13h40. Il sera doté de récompenses, d'un trophée par équipe et d'une médaille pour chaque participant.

Article 4 :

Une formule repas sera proposée pour 5€ avec possibilité de précommander. Un abri sera prévu en cas de mauvais temps.

Une buvette sera également mise en place tout au long de la journée. (Boissons, frites, bonbons...)

Article 5 :

Le tournoi se déroulera au complexe sportif Pierre Beregovoy situé 13 rue Jean Jaures, 08330 – Vrigne aux bois.

Toutes les équipes devront se présenter à l'accueil du tournoi, 30 minutes avant l'heure de leur premier match.

Article 6 :

Les ballons des rencontres seront fournis par l'EAVV. Le club mettra à disposition des chasubles sur chaque terrain dans le cas où les deux équipes se rencontrant seraient de même couleur.

Chaque joueur doit apporter une paire de chaussure pour l'extérieur et une paire pour jouer à l'intérieur.

Article 7 :

Chaque équipe pourra inscrire, pour une rencontre donnée, un maximum de 10 joueuses et/ou joueurs sur la feuille de marque. **Cette liste doit être remise à la table de marque avant chaque rencontre.**

Article 8 :

Tous les litiges seront réglés par une commission organisatrice ad hoc de trois membres majeurs pris en dehors des clubs en litige. Les décisions de cette commission seront sans appel.

Article 9 :

Les rencontres se déroulent suivant le règlement U11, U11F du comité des Ardennes.

Article 10 :

Durée des rencontres :

- 2X7 minutes non décomptées,
- Mi-temps de 2 minutes.

Règles de tournoi :

- Les rencontres se jouent en 4c4
- Lancers-francs à partir de la 4^{ème} faute d'équipe dans chaque période. (un lancer vaut 1 pt),
- 4^{ème} faute éliminatoire pour le joueur. (sauf accord entre les deux équipes en cas de manque de joueurs).

Une première phase entre 5 équipes (trois poules). Une deuxième phase avec une poule haute composée des deux premiers de chaque poule et le meilleur troisième. Et une poule basse composée de l'équipe 3^{ème} restante, du 4^{ème} et du 5^{ème} de chaque poule.

Un classement sera déterminé grâce aux résultats de la deuxième phase.

Article 11 :

Le classement est effectué à la fin des phases de poule :

- Rencontre gagnée = 3 points
- Rencontre à égalité = 2 points
- Rencontre perdue = 1 point
- Forfait ou pénalité = 0 point

Article 12 :

En cas d'égalité au classement, les équipes seront départagées au panier average.

Article 13 :

Les équipes doivent être engagées par un membre majeur de son club et licencié.

Les responsables des équipes doivent veiller à ce que les joueurs et les accompagnateurs ne nuisent pas au bon fonctionnement des rencontres en cours (dribbles intempestifs aux abords des aires de jeu, tirs sur les panneaux annexes, traversées des aires de jeu, etc...)

Article 14 :

Les responsables d'équipes sont invités à consulter le programme afin d'être prêts à **jouer à l'heure prévue** (échauffement extérieur possible).

Article 15 :

Les arbitres et OTM sont désignés par l'EAVV.

Article 16 :

La remise des coupes et autres récompenses se fera à la fin de la dernière rencontre.

Les clubs invités sont priés d'honorer, par la présence des joueurs et des encadrants, la cérémonie de remise des récompenses.

Article 17 :

Le listing de vos matchs vous sera communiqué par e-mail avant la date prévu pour l'évènement, il vous sera également transmis en format papier le jour même.

Article 18 :

Pour participer au tournoi, compléter la fiche d'inscription et envoyer avec un chèque de caution de 50€ par équipe engagée.

L'équipe sera inscrite uniquement lors de la réception du chèque de caution. Celui-ci vous sera rendu dès votre arrivée.

Article 19 :

Le fait pour un club de participer au tournoi, implique l'acceptation de présent règlement.